

INSPECTION DU TRAVAIL ET DES MINES

Historique

- 1810:** Edition d'une loi concernant les mines, minières et carrières et instructions ministérielles du 21 avril 1810. Cela concernait toutes les matières pour lesquelles une concession de l'Etat doit être demandée.
- Vers 1860:** L'exploitation des Mines a débuté au Grand-Duché et le texte légal a dû être modifié.
- 1860 - 1870:** A cette époque, l'essor industriel a pris naissance, les mines étaient exploitées, les usines industrielles grandissaient et avec eux les problèmes sociaux.
- A cette époque il n'existait ni des caisses de pension, ni des caisses de maladie, mais peu à peu les syndicats se formaient. Tout cela était volontaire.
- 1869:** Un texte légal du 20 juillet 1869 prévoit l'embauche d'un Ingénieur des Mines. Sa fonction était de surveiller les textes légaux de 1810, 1870 et 1874. En plus, on engageait encore des conducteurs de Mines et des Gardes-Mines. C'est pratiquement le commencement de l'administration, car on recrutait du personnel.
- 1870:** Loi du 15 mars 1870 sur les gisements miniers de fer oolithique du canton d'Esch.
- 1874:** Loi du 12 juin 1874 sur le régime des mines et des minières de fer.
- 1891:** Edition d'un règlement pour la sécurité des mineurs lors de l'exploitation des mines. Ce règlement fut appliqué sous cette forme jusqu'en 1940.
- 1901:** Création d'une caisse de maladie.
- 1902:** **Promulgation d'une loi du 22 mai 1902 concernant l'inspection du travail industriel sur base de laquelle un Inspecteur du Travail a été embauché.**
- 1903:** Loi du 15 juin 1903 concernant la sécurité et la santé des ouvriers, employés dans les entreprises industrielles et commerciales.
- 1924:** Cette loi de 1903 a été remplacée par la loi du 28 août 1924 concernant la santé et la sécurité du personnel occupé dans les ateliers, les entreprises industrielles et commerciales ou aux travaux de construction, d'aménagement, de réparation ou de terrassement.

- Après la 1ère Guerre Mondiale:** Les travaux du bureau International du Travail à Genève ont influencé la mission de l'Inspection du Travail.
- Après 1935:** **L'Ingénieur des Mines est devenu directeur de l'Inspection du Travail. Les deux administrations ont toujours été des administrations séparées.**
- 1940 - 1945:** Les deux administrations ont été réorganisées d'après le système allemand.

Inspection des Mines = Bergamt Luxemburg
Inspection du Travail = Gewerbeaufsichtsamt Luxemburg
- Après 1945:** Après l'indépendance du Luxembourg, il y a eu élaboration d'une nouvelle loi concernant la fusion de l'Inspection du Travail et de l'Inspection des Mines.
- Dans les années 60:** L'exploitation des mines a énormément diminué. La dernière mine a été fermée en 1981.
- 4 avril 1974:** **Loi portant réorganisation de l'Inspection du Travail et des Mines.**
- 17 juin 1994:** Loi concernant la sécurité et la santé des travailleurs au travail (remplaçant la loi de 1924) et modifiée en 1998

Historique du Commodo-Incommodo

- 1794:** Edition d'une loi française laquelle est le prédécesseur de l'actuelle procédure Commodo.
- 1824:** La loi est modifiée et adaptée pour être reprise dans la législation luxembourgeoise.
- 1872:** Cette loi est modifiée pour la première fois et elle restera en vigueur jusqu'en 1979.
- 1979:** La loi a été modifiée pour la deuxième fois et restera inchangée jusqu'en 1990.
- 1990:** Loi relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes
- 1999 :** Loi relative aux établissements classés